

PROCÉDURE TYPE POUR LE DON D'ORGANES

EN RELATION AVEC L'ARTICLE 204.1 (LSSSS)

Centre hospitalier
sans personnel
dédié en don
d'organes

Patient en mort imminente

1

IDENTIFICATION

TRAITEMENT MÉDICAL ACTIF

Le patient satisfait aux critères pour être un donneur potentiel d'organes :

- **Personne de tout âge**
- **Atteinte neurologique grave** (anoxie cérébrale post-réanimation, AVC, hémorragie cérébrale, encéphalopathie, trauma crânien, Glasgow < 5...)
- **Intubée sous ventilation mécanique**

Communiquer avec Transplant Québec afin de vérifier l'admissibilité du donneur potentiel

1 888 366-7338 option 1

Selon la situation, décision de poursuivre ou non le traitement médical actif

Oui Non

Diagnostic de décès neurologique (DDN)

Donneur potentiel en DDN

Pronostic sombre
Considération d'arrêter les traitements de maintien des fonctions vitales (TMFV)

Donneur potentiel en décès cardiocirculatoire (DDC)

L'état du patient s'améliore

Poursuite du traitement médical

Selon la situation, poursuite ou non du traitement médical

Fin de la référence à Transplant Québec

2

RÉFÉRENCE

AVANT D'OFFRIR L'OPTION DU DON D'ORGANES À LA FAMILLE

Communiquer avec Transplant Québec : 1 888 366-7338, option 1

afin de vérifier l'inscription du patient aux registres de la RAMQ et de la Chambre des notaires du Québec

NE PAS OFFRIR L'OPTION DU DON À LA FAMILLE AVANT L'ÉTAPE 4

3

COMMUNICATION DU DIAGNOSTIC / PRONOSTIC

Annoncer et expliquer le pronostic fonctionnel grave et irréversible

Discuter de l'arrêt des traitements de maintien des fonctions vitales (TMFV)

Allouer le temps nécessaire pour assimiler l'information

S'assurer de la compréhension du pronostic

Répéter l'information aussi souvent que nécessaire

- Favoriser un endroit privé, une ambiance propice
- Avoir une attitude empathique et être à l'écoute des besoins
- Prévoir la présence d'intervenants pour le soutien à la famille
- Utiliser des outils visuels (ex. : imagerie)

4

OFFRE / APPROCHE D'ÉQUIPE

PRÉSENTER L'OPTION DU DON D'ORGANES ET DE TISSUS

en demandant à la famille de répondre en fonction des volontés **CONNUES** exprimées

- par l'inscription aux registres des consentements au don d'organes et de tissus de la RAMQ ou de la Chambre des notaires du Québec **ou**
- par la signature à l'endos de la carte d'assurance maladie **ou**
- verbalement

ou des volontés **NON CONNUES** en tenant compte des valeurs de la personne

En présence d'un donneur conjoint d'organes et de tissus, Transplant Québec fait le lien avec Héma-Québec.

Offrir l'intervention du coordonnateur-conseiller clinique de Transplant Québec pour répondre aux interrogations des familles

Allouer le temps de réflexion nécessaire
Être à l'écoute de la famille, répondre à ses besoins

Obtenir la décision pour le don

Communiquer la réponse à Transplant Québec

Consentement

Refus

Poursuivre le soutien à la famille

Soins de fin de vie

5

ÉVALUATION, QUALIFICATION ET PRÉLÈVEMENT

POURSUIVRE LE MAINTIEN DU DONNEUR

Rendre disponible toute l'information le concernant au coordonnateur de Transplant Québec

Début de la phase d'évaluation et de qualification du donneur en collaboration avec l'équipe médicale et le coordonnateur-conseiller clinique de Transplant Québec

DDN

Décès par critères de décès neurologique et confirmé par 2 médecins

Transfert en salle d'opération*

Prélèvement des organes

DDC

Transfert en salle d'opération

Retrait des TMFV et soins de fin de vie

Décès constaté par critères cardiocirculatoires et confirmé par 2 médecins

Prélèvement des organes

Pas de décès

Soins de fin de vie

* Pour les centres hospitaliers qui ne sont pas des centres préleveurs, le donneur sera transféré vers l'un de ces centres le plus rapidement possible selon la situation.

Outils de référence :

www.transplantquebec.ca et les documents suivants (disponibles sur demande à info@transplantquebec.ca) :
Trousse *Pensez don* (document pour les unités de soins intensifs et d'urgence) et règle du donneur (en format de poche)

PROCÉDURE TYPE POUR LE DON DE TISSUS

EN RELATION AVEC L'ARTICLE 204.1 (LSSSS)

Patient en mort récente

1

IDENTIFICATION

DONNEUR POTENTIEL DE TISSUS

Personne de 85 ans et moins, vérifier si présence de :

- VIH-VHB-VHC
- Infection systémique active et non traitée
- Cancer sanguin (lymphome, leucémie, maladie de Hodgkin)
- Alzheimer, Parkinson, démence d'étiologie inconnue

Non

Oui

Fin de la
référence à
Héma-Québec

2

RÉFÉRENCE

AVANT D'OFFRIR L'OPTION DU DON À LA FAMILLE

■ Vérifier si la carte d'assurance maladie est signée

■ Communiquer avec Héma-Québec :
1 888 366-7338, option 2

Transmettre les informations suivantes :

- Nom
- Date de naissance
- Numéro d'assurance maladie

Héma-Québec fera la vérification de la présence d'un consentement aux registres des consentements au don d'organes et de tissus de la Chambre des notaires du Québec (CNQ) ou de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

NE PAS
OFFRIR
L'OPTION
DU DON À
LA FAMILLE
AVANT
L'ÉTAPE 3

3

APPROCHE

PRÉSENCE D'UN CONSENTEMENT

Colliger :

- Formulaire AH 224
- Formulaire SP3 (Déclaration de décès)
- Formulaires de transport ambulancier (AS-810 et AS-803P)
- Notes au dossier du donneur (48 dernières heures)
- Résultats de laboratoire (culture, hémoculture)

ABSENCE D'UN CONSENTEMENT

Présenter l'option du don à la famille et le soutien par un coordonnateur d'Héma-Québec

Consentement

Refus

Communiquer avec Héma-Québec :
1 888 366-7338, option 2

Fin de la
référence à
Héma-Québec

4

QUALIFICATION
DU DONNEUR
ET PRISE
EN CHARGE

Transmettre les informations médicales nécessaires à Héma-Québec pour la qualification du donneur

Réfrigérer le corps (le plus rapidement possible)

Prise en charge du processus par Héma-Québec, incluant l'enregistrement d'un consentement téléphonique avec la famille